ALETHEIA AUDIT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 30.000 Euros

Siège social : 13 Résidence du Parc du Château
78430 Louveciennes

R.C.S. de Versailles 834 878 134

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

EXTRAORDINAIRES

DES ASSOCIES DU 5 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le Cinq Février

A Neuf heures,

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale Extra-Ordinaire sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTS :

. Monsieur Eric DUMONT.....150 Parts
. Monsieur Alexia ISOPPO.....150 Parts

TOTAL REPRESENTANT L'INTEGRALITE DU CAPITAL SOCIAL.....300 Parts

Madame Alexia ISOPPO préside la séance en qualité de Co-Gérante associée.
Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée sur sa demande reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Validation de la régularité des convocations et de la tenue de l'Assemblée ;
- Nomination d'un commissaire à la transformation en vue d'une transformation de la société en société par actions simplifiée
- Pouvoirs

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte à la Gérance :

- De ce que les dispositions légales et statutaires ont bien été respectées en ce qui concerne la convocation à l'Assemblée Ordinaire Annuelle ;

- De ce qu'il n'a pas été posé de question écrite.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En application des articles L.224-3 et L.223-43 du code de commerce, l'Assemblée Générale nomme en qualité de commissaire à la transformation,

SARL FIGEREC FIDUCIAIRE GESTION ET REVISION COMPTABLE
Représentée par Eric-Olivier BOSSARD
sise 69 Rue Carnot 92300 LEVALLOIS-PERRET
Immatriculée au RCS de Nanterre 301 028 387

en vue de l'établissement du rapport unique prévu à l'article L.224-3 du code de commerce, dans le cadre de la transformation de la société en société par actions simplifiée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre des décisions.

Eric DUMONT,
Associé et Co-Gérant

Alexia ISOPPO,
Associé et Co-Gérant